

Objet : Une prime d'équipement pour les professeurs documentalistes !

Monsieur, Madame l'Inspecteur/Inspectrice Etablissements et vie scolaire,

Les professeurs documentalistes, dont je suis, entrent dans la profession en passant, depuis 1989, un **Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement de Second degré (CAPES) comme les enseignants des autres disciplines.**

La circulaire de missions des professeurs documentalistes, réactualisée en 2017 notamment pour prendre en compte « l'essor du numérique », indique par ailleurs que :

- « le professeur documentaliste est **enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias** », ces informations et médias étant désormais très largement numériques
- « dans le cadre de l'écosystème numérique de l'établissement, le professeur documentaliste **joue un rôle de conseil pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement.**»
- « le professeur documentaliste **participe à la définition du volet numérique** du projet d'établissement »
- « le professeur documentaliste **assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle** »

La mission du professeur documentaliste est pédagogique et éducative, ainsi **je suis amené à préparer des séances, des séquences et des situations pédagogiques avec mon propre matériel informatique.** Le décret n°2014-940 sur les obligations de service prévoit par ailleurs le décompte de chaque heure d'enseignement pour deux heures de service.

En tant que professeur documentaliste, j'ai assuré, pendant le confinement, un rôle pédagogique important, une veille informationnelle pour mes élèves, mes collègues et la communauté éducative. J'ai alimenté en ressources et outils numériques le portail documentaire du CDI, **me mettant au service de la continuité pédagogique avec mon propre matériel informatique.**

Ainsi, **je suis scandalisé d'apprendre qu'en l'état actuel des discussions, je ne pourrai pas bénéficier de la prime d'équipement de 150€ annuels prévue dans le cadre de l'agenda social.**

En espérant pouvoir compter sur votre soutien, vous qui êtes témoin au quotidien de l'engagement des professeurs documentalistes dans les établissements scolaires.

Je vous prie de bien faire remonter ce courrier aux autorités hiérarchiques et notamment à Monsieur le Recteur afin qu'il puisse mesurer l'étendue de ma colère, et dans l'espoir que cette injustice soit corrigée dès lundi dans le cadre du Groupe de Travail ministériel.

Veillez croire, Monsieur, Madame, à mon attachement au service public d'Education.